

INFORMATIONS PRATIQUES – Fiche d'Information

Particuliers

au 01/11/2022

Souscription à l'offre de service

Etape 1	Prendre un rendez-vous en agence : via le 1000 ou le site www.opt.nc ou rendez-vous dans les boutiques partenaires OPT
Etape 2	Choisir la date d'activation du forfait lors du rendez-vous
Etape 3	Signer et garder le contrat d'abonnement

- Pièce à fournir par le client : RIP ou RIB ou RICE local, justificatif de résidence inférieur à 3 mois, pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident pour les étrangers), autorisation de prélèvement (si choisi) ;
- Contrat : Le contrat prend effet à compter de la date de mise en service de l'abonnement soit à l'activation de la carte SIM qui peut se faire immédiatement en agence et chez les distributeurs (voir boutiques partenaires OPT), après réception du contrat signé et de l'ensemble des pièces requises. Il est à durée indéterminée avec une période minimale d'engagement de 1 mois ;
- Documents à signer : le contrat de souscription ;
- Documents présentés aux clients à la signature du contrat : les Conditions Générales de Services Mobiles et la Fiche d'Information de l'offre et des options/services disponibles.

Résiliation de l'offre de service

Etape 1	Se procurer un formulaire de résiliation : en agence, sur www.opt.nc , ou par mail au 1000@opt.nc
Etape 2	Renvoyer le contrat de résiliation à l'OPT ou par mail au service clientèle (1000@opt.nc)
Etape 3	La résiliation prend effet dans un délai de sept jours suivant la réception du courrier ou à la date demandée par le client.

- L'abonnement est remboursé au prorata de sa période d'utilisation selon la date de résiliation (hors forfait bloqué)

Changement de forfait d'abonnement

Etape 1	• Remplir et envoyer le formulaire en ligne sur le www.opt.nc ou • Prendre rendez-vous via le www.opt.nc, le service clientèle du 1000, ou les boutiques partenaires OPT
Etape 2	Choisir la date d'activation du nouveau forfait
Etape 3	Signer et garder le contrat d'abonnement

- Tout changement d'offre est disponible gratuitement après le 1er mois d'ancienneté pour les forfaits mobiles, sous réserve que le client soit à jour de ses paiements et titulaire de la ligne (service limité à 1 fois par mois).
- Le client en carte Liberté peut également souscrire gratuitement et immédiatement à une offre d'abonnement.
- La conservation du numéro est gratuite sauf dans le cas d'une migration d'un abonnement vers une offre prépayée (Liberté)

Voir le tableau récapitulatif ci-dessous concernant les règles de gestion s'appliquant en cas de changements intra-offres Mobiles :

Pour plus d'informations (description, tarifs en vigueur, conseils précautions, services clients), consulter le 'guide tarifaire' sur la page Tarifs et Conditions / www.opt.nc

INFORMATIONS PRATIQUES – Fiche d'Information

Particuliers

au 01/11/2022

Je change pour → Je détiens ↓	Forfait M	Forfait Horaire	Forfait bloqué	Carte Liberté	Tourism Card
Forfait M	GRATUIT • L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé • Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	GRATUIT • L'ancien forfait est remboursé au prorata sur le mois commencé • Facturation du mois entier du nouveau forfait	GRATUIT • L'ancien forfait est remboursé au prorata sur le mois commencé • Facturation du mois entier du nouveau forfait	• Frais de 1000 F HT+ 1000 F HT de crédit sur la carte Liberté • L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	
Forfait Horaire					
Forfait bloqué	GRATUIT • Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé • Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (hors report)	GRATUIT • Facturation du mois entier du nouveau forfait • Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (hors report)	GRATUIT • Facturation du mois entier du nouveau forfait • Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (hors report)	• Frais de 1 000 F HT + 1000 F HT de crédit sur la carte Liberté • Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (hors report)	
Forfait monétaire classic	GRATUIT • L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé • Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	GRATUIT • L'ancien forfait est dû pour le mois commencé • Facturation du mois entier du nouveau forfait	GRATUIT • L'ancien forfait est dû pour le mois commencé • Facturation du mois entier du nouveau forfait	• Frais de 1000 F HT+ 1000 F HT de crédit sur la carte Liberté • L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	
Carte Liberté	GRATUIT • Avoir des crédits restants sur la 1ère facture • Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	GRATUIT • Avoir des crédits restants sur la 1ère facture • Facturation du mois entier du nouveau forfait	GRATUIT • Avoir des crédits restants sur la 1ère facture • Facturation du mois entier du nouveau forfait		
Tourism card					

* Calcul de frais pour la période d'utilisation, à partir de la date du changement jusqu'à la date de la prochaine facture.

Pour plus d'informations (description, tarifs en vigueur, conseils précautions, services clients), consulter le 'guide tarifaire' sur la page Tarifs et Conditions / www.opt.nc